

ASSEMBLÉE NATIONALE11 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AS829

présenté par

M. Guedj, M. Aviragnet, M. Califer et M. Delaporte

ARTICLE 13

I. – A la deuxième ligne de la deuxième colonne du tableau de l’alinéa 2, substituer au montant :

« 242,7 »

le montant :

« 245,3 ».

II. En conséquence, à la deuxième ligne de la dernière colonne du tableau du même alinéa, substituer au montant :

« -9,3 »

le montant :

« -6,8 ».

III. En conséquence, à la dernière ligne de la deuxième colonne du tableau du même alinéa, substituer au montant :

« 630,7 »

le montant :

« 633,2 ».

IV. – En conséquence, à la dernière ligne de la quatrième colonne du tableau du même alinéa, substituer au montant :

« -11,2 »

le montant :

« -8,7 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel des députés socialistes et apparentés vise à compenser à l'euro près l'exonération sur les heures supplémentaires sur la part salariale à la Sécurité sociale.

Son coût est selon l'annexe 4 du PLFSS pour 2024 de 2,485 milliards d'euros.